



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-360

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur la
réglementation de la circulation
rue Edmond Mille
le samedi 23 août 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion du concert organisé par la municipalité le 23 août 2025.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent arrêté **annule et remplace** l'arrêté A2025-347 du 11 août 2025.

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdite rue Edmond Mille (entre l'intersection avec la rue des écoles et le numéro de voirie 20 de la rue Edmond Mille), le samedi 23 août 2025 de 16 heures à minuit, sauf organisateurs, prestataires de service et services de sécurité et de secours.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de brigade d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **19 AOUT 2025**

Publié le **19 AOUT 2025**

Le Maire,

David THELLIER